

# MEMORANDUM GRACQ BASSE-MEUSE



**GRACQ : association sans but lucratif composée de 99% de bénévoles pour représenter les usagers cyclistes en Belgique francophone afin de rendre les déplacements à vélo plus sûrs, plus agréables et plus faciles.**

**Le Gracq Basse-Meuse regroupe les communes de Bassenge, Blegny, Dalhem, Oupeye et Visé.**

**Toute société évolue dans tous les domaines. En matière de mobilité, le tout à la voiture, n'est plus le critère à la mode. Dans les années à venir, les décideurs devront de plus en plus prendre des initiatives pour diversifier au maximum les déplacements des personnes.**

**La renaissance du vélo, l'engouement pour ce mode de transport, à la fois économique et sain, doit trouver sa place dans toutes les infrastructures (routes, écoles, services administratifs, appartements, centres sportifs...).**

**Sur la commune de Dalhem, il y a de belles avancées, à l'initiative des élus communaux ou en collaboration avec le SPW.**

**Nous citerons :**

- la bande cyclable bétonnée depuis le terrain de foot du FCWarsage vers les Fourons**
- la piste cyclable sécurisée à double sens entre Warsage et Berneau**
- la piste cyclable sécurisée à double sens entre Berneau et Visé**
- l'aménagement du tunnel de Dalhem avec l'asphaltage en direction de Blegny**
- la prolongation de la piste cyclable vers/venant de Mouland**
- l'aménagement cyclo-piéton le long de la rue Joseph Dethier**
- le rechargement entre les anciennes voies du Trimbleu entre Mortroux et Dalhem**
- la liaison sécurisée à double sens entre le haut de Dalhem et Visé (N604)**

**Les dossiers et projets en cours :**

- La recherche d'une ou des solutions pour permettre une liaison sécurisée entre la piste cyclable Warsage-Berneau et Berneau-Visé.**
- La dorsale Warsage-Aubin-Neufchâteau-Mortroux-Dalhem (dossier PiMaCi).**
- Liaison sécurisée à double sens entre Mortroux et Aubel (au stade de la désignation d'un auteur de projet).**



# AMELIORATIONS /SUGGESTIONS

Quand la volonté politique existe.

Quand la collaboration étroite et régulière avec le citoyen existe.

La réalisation d'objectifs à moyen et à long terme prend forme de manière plus équilibrée.

Les propositions et commentaires soumis à votre attention sont le fruit de réflexions et constats.

## JONCTION SECURISEE ENTRE LES PISTES WARSAGE-BERNEAU-VISE

Cette jonction n'est pas du ressort de la commune mais elle revêt une attention particulière, les contacts entre l'autorité communale et les représentants du Gracq peuvent aider et envisager une ou des solutions.

Dans l'état actuel, il sera très difficile de motiver l'utilisation régulière de ces infrastructures aux personnes (surtout les étudiants) se rendant à Visé.

La sortie et l'entrée rue des Fusillés à Berneau sont tout à fait inadaptées au niveau sécuritaire.



Les contacts avec les élus communaux pour envisager un trajet sécurisé au départ de la rue du Viaduc à Berneau et longer la ligne de chemin de fer ont donné lieu à un accord de la part de la SNCB d'autoriser le passage le long de la ligne de chemin de fer.

Monsieur le Bourgmestre s'est engagé à faire réaliser une étude de faisabilité.

L'intervention et un accord du SPW seront l'étape suivante pour analyser les possibilités d'aménagement de la traversée de la route de Battice N627 à hauteur du pont de chemin de fer. Le dossier pourra faire l'objet d'une demande de budget régional ou de subvention partielle.



L'aménagement d'un rond-point sur la N627 à l'embranchement de la rue des Fusillés est envisageable avec circulation prioritaire pour le cycliste à l'intérieur de celui-ci. Ce rond-point aurait aussi l'avantage de ralentir fortement la vitesse des véhicules qui viennent depuis Bombay sur cette route régionale. Jean de Berneau trônerait au milieu du rond-point 😊

Une attention particulière est attirée sur la nécessité d'un entretien régulier (en principe Régional). L'étroitesse de la piste et les différents virages (aveugles) sont un fait.

L'éclairage public ne faisait pas partie du projet initial.



## SECURITE

Plusieurs routes régionales traversent nos villages (N608,N627,N604,N650) avec ce que cela apporte comme trafic motorisé pas toujours respectueux de la limitation de vitesse.

La commune n'a pas la mainmise sur le réaménagement de ces routes mais initier un dialogue avec la Région (SPW, MET) pour garantir la sécurité des citoyens doit interpeler les responsables communaux. Le citoyen est demandeur.

Les centres de villages ont vu des aménagements de sécurisation dans différentes communes de la province (vitesse limitée 30 km/h, rétrécissement, signalisation adéquate, éclairage,...).

L'interdiction absolue de se garer sur les trottoirs et abords immédiats de l'école, une signalisation adaptée pendant les heures d'ouverture des écoles, une présence policière,... sont de réelles mesures de sécurisation.

## CHAUSSÉE A VOIE CENTRALE

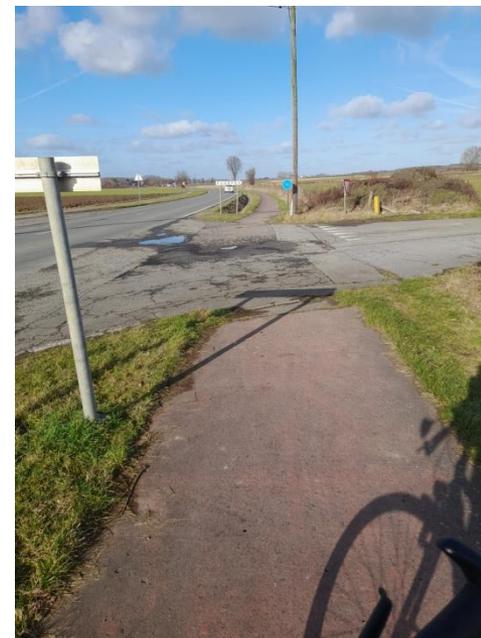
Les routes communales desservant les centres des villages pourraient être aménagées en rues cyclables. Ce qui a pour effet de faire ralentir les véhicules motorisés sans mettre en difficulté le croisement des véhicules.



## PISTE CYCLABLE VERS/VENANT DE MOULAND

Aboutissement d'une demande au SPW.

Quelques finitions : signalisation à adapter à hauteur de la rue des Trixhes en venant de Mouland (1). De l'autre côté de la route dans la direction de Mouland (2), au début de la piste, signal D7 à placer. Dans la même direction, à hauteur de la route d'accès vers le site Fluxys (3), état de la route et dangerosité de la profondeur des filets d'eau.



## CHEMINS DE CAMPAGNE

**Nos chemins de campagne (agricoles) peuvent devenir à l'aide de matériaux appropriés, avec un entretien régulier et une approche circonstanciée des exploitants agricoles, d'agréables voies cyclables et feront aussi la joie des marcheurs, amateurs de trail, promeneurs.**

**Ces chemins étaient par le passé les parcours empruntés pour rejoindre les différents villages.**



## TRONCON DALHEM (haut) VERS VISE

Le Gracq Basse-Meuse est disponible pour envisager, avec les représentants communaux de Dalhem et Visé, la faisabilité d'une liaison par Chafour et la rue des Trois Rois.



## REALISATION DE CHICANES

Lors de la mise en place de chicanes, laisser un passage libre dans l'axe de la route. Sans cela, le cycliste est obligé de revenir vers le centre de la route avec ce que cela comporte comme risque.



## ARRETS DE BUS

Equiper les arrêts de bus situés au centre du village de parkings vélos sécurisés (des subsides existent, le TEC subventionne à hauteur de 80% du coût standard ).

Le vol de vélos est devenu un fléau. La seule possibilité pour encourager les travailleurs et les étudiants à combiner le vélo avec un transport en commun, c'est la sécurisation des emplacements de parking pour vélos.



## CHEMIN DE L'ALS LA HEYDT WARSAGE (Points-nœuds officiels vers Saint Jean-Sart)

La Région identifie de plus en plus les axes cyclistes par les points-nœuds.

La Commune a signé un engagement pour garder en bon état ces axes.

Le Chemin de l'Als et le passage dans les plantations fruitières méritent que l'on s'y attarde pour parvenir à une meilleure couverture de sol (il n'est pas du tout question de bétonner)



## ANCIENNES VOIES DU TRIMBLEU

Le rechargement entre les voies a considérablement diminué le risque chute.

Comme il est acquis que les voies seront conservées et que l'élargissement n'est pas envisagé, ne serait-il pas possible de créer à quelques endroits des aires de croisement ?(1)

Sur la partie vers la route de Chenestre, un élargissement est tout à fait possible (2) Le passage d'engins de chantiers a fortement dégradé le chemin.

A hauteur du passage piétons, ne pourrait-on pas signaler la fin de la priorité pour les cyclistes par un signal B1 (triangle sur pointe) tout en laissant le signal F101a ?(3)

Pour les véhicules venant de Chenestre, il y a bien sûr le passage pour piétons qui doit attirer leur attention mais le compléter par un signal A21, en amont, serait bien indiqué.(4)

Ne pourrait-on pas rendre la bordure plus « souple » (5) en modifiant l'arête ?



## **CONTINUE DE LA PISTE CYCLABLE BERNEAU-VISE**

**L'objectif principal de cette piste reste la fréquentation par les étudiants pour se rendre dans leur établissement scolaire en enfourchant leur bicyclette.**

**Concerne indirectement la commune de Dalhem mais peut faire l'objet d'un échange de vues lors d'un contact entre communes voisines.**

**A hauteur du carrefour des Trois Rois (Station Q8), les cyclistes se retrouvent dans la circulation motorisée. Il n'y a plus aucune sécurité pour atteindre les écoles.**

**La proposition de diriger les cyclistes via la rue Marcelle Martin (le long de la station Q8) vers des voiries communales permettrait par le Parc des Libellules et par le Quartier de la Wade d'atteindre l'Athénée, le Sacré Cœur, Saint Joseph et Saint Hadelin. Des aménagements sécurisés pour la traversée de la route seraient à prévoir à hauteur des établissements scolaires.**



## **PISTE CYCLO-PIETONNE PLATE VOYE A WARSAGE**

**Vu le charroi important sur cet axe, la piste nécessite régulièrement l'intervention du Service des Travaux.**

**La cohabitation entre les marcheurs et les cyclistes se passe bien quand chacun y met un peu du sien.**

**Le cycliste qui quitte la partie bétonnée est confronté aux dénivelés empierrés et boueux. L'attention est aussi attirée sur la différence de niveau qui se crée lentement entre les bords du béton et le niveau inférieur.**



## **TUNNEL DE DALHEM**

**Pour les cyclistes venant de Feneur, le bas de la descente peut s'avérer dangereux. Perte d'équilibre à cause du filet d'eau. Le placement d'une plaque métallique structurée éviterait une responsabilité en cas d'accident.**



## PISTES CYCLO-PIETONNE

La réalisation d'accotements destinés aux piétons remplit le rôle de sécurisation de l'utilisateur faible. La réflexion sur l'utilisation de ces voies par le piéton et le cycliste permet de donner une utilisation optimale à l'investissement. Ceci est surtout vrai pour les liaisons entre villages ou entre les extensions de village et le centre du village.



**Le sas vélos ou zone avancée pour cyclistes (ZAC) est une zone matérialisée aux carrefours à feux.**

**Facilite le tourne-à-gauche, évite d'être dans l'angle mort des véhicules, moins soumis aux gaz d'échappement.**



**Sécuriser son vélo en se rendant à l'administration communale, à la police, au CPAS, .....**



## AUTRES SUGGESTIONS

- ❑ La Commune peut encourager l'utilisation du vélo en commençant par son personnel ( administration, écoles, services communaux ). Une indemnité de 0,35€ par km, exonérée d'impôts et de cotisations sociales, peut être octroyée.
- ❑ Réalisation d'une enquête au niveau de nos écoles communales pour cerner les difficultés d' accès à vélo.  
Le GRACQ Basse-Meuse peut apporter son aide.
- ❑ Ne pas oublier l'entretien régulier des infrastructures cyclables en toutes saisons.
- ❑ Dans le domaine du logement, aménagement cyclo/piétons dans les lotissements. Local vélos sécurisé dans les bâtiments à appartements.
- ❑ Inciter les commerçants à installer des supports sécurisant les vélos (possibilités de cadenasser le vélo).
- ❑ Le Plan d'Actions Wallonie Cyclable 2030 est sur les rails. Il encourage les infrastructures sécurisées en concertation avec les acteurs locaux et en consultant les usagers. Plusieurs communes ont déjà opté pour une charte dans laquelle la consultation des associations représentatives des cyclistes est entérinée dès l'entame du projet. Ces communes ont aussi désigné une Madame ou un Monsieur « MOBILITE ».

LE VELO C'EST LA SANTE, LE PRIVILEGIER, C'EST LA CONSERVER

Richard HOUTERMANS (Membre et point de contact Basse –Meuse)



# Le vélo à la portée de tou·te·s : lever les freins à la pratique du vélo



Des infrastructures qui permettent à tou·te·s de se déplacer à vélo



Un environnement sûr pour se déplacer à vélo



Stationner son vélo sans crainte du vol



Des solutions vélo adaptées à ses besoin



Des formations pour rouler à vélo



Une combinaison vélo + transports publics facilitée



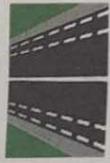
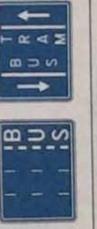
Un encouragement au shift mental et modal



Des politiques cyclistes adaptées

En bref

# Aménagements cyclables et le code de la route

Aménagements \ Usager		Cycle	Speed_Pedelec	Cyclomoteur Classe A	Cyclomoteur Classe B	Piéton
	Piste Cyclable Marquée (PCM)	Obligatoire	Facultatif si V ≤ 50 Km/h Obligatoire si V > 50 Km/h	Obligatoire	Facultatif si V ≤ 50 Km/h Obligatoire si V > 50 Km/h	Autorisé en l'absence de trottoir
		Obligatoire	Facultatif si V ≤ 50 Km/h Obligatoire si V > 50 Km/h	Obligatoire	Facultatif si V ≤ 50 Km/h Obligatoire si V > 50 Km/h	Autorisé en l'absence de trottoir
	Piste cyclable (DZ)	Obligatoire	Facultatif si V ≤ 50 Km/h Obligatoire si V > 50 Km/h	Obligatoire	Interdit	Autorisé
		Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire
	Piste cyclable piétonne (D10) (30 Rég. Wall.)	Obligatoire	Facultatif si V ≤ 50 Km/h Obligatoire si V > 50 Km/h	Obligatoire	Interdit	Autorisé
		Obligatoire	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire
	Chemin réservé (E92a, b & c)	Facultatif	Autorisé si symbole cyclo P	Interdit	Interdit	Autorisé
		Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	-
	Bande Cyclable Suggérée (BCS)	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	-
		Facultatif	Autorisé si symbole Cyclo P sur panneau supplémentaire	Autorisé si symbole Cyclo A sur panneau supplémentaire	Interdit	Interdit
	Sens Unique Limité (SUL)	Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit	-
		Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit	-
	Cédez-le-passage cycliste au feu (B22-B23)	Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit	-
		Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-
	Zone Avancée pour Cycliste (ZAC) ou sas cycliste	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-
		Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-
	Zone cyclable	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-
		Autorisé	Autorisé si symbole Cyclo P	Autorisé si symbole Cyclo A	Autorisé si symbole Cyclo B	-
	Bande bus & site spécial franchissable	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-
		Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	-
	Zone résidentielle ou de rencontre	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
		Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé

	<u>Zone piétonne</u>	Autorisé si symbole Cycle à l'allure du pas	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé
	<u>Rue scolaire</u>	Autorisé à l'allure du pas	Autorisé à l'allure du pas	Interdit sauf autorisation spéciale	Interdit sauf autorisation spéciale	Autorisé
	<u>Chaussée à voie centrale (CVC)</u>	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Interdit sauf en cas de croisement	Autorisé
	<u>Accès interdit à tout conducteur</u>	Interdit sauf si symbole cycle sur panneau additionnel	Interdit sauf si symbole cyclo P sur panneau additionnel	Interdit sauf si symbole cyclo A sur panneau additionnel	Interdit sauf si symbole cyclo ou cyclo B sur panneau addit.	-
	<u>Excepté circulation ou desserte locale</u>	Autorisé	Interdit sauf riverain et visiteur	Interdit sauf riverain et visiteur	Interdit sauf riverain et visiteur	-
	<u>Trottoir</u>	Interdit en agglomération Autorisé hors agglomération	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire

Code couleur

Obligatoire

Facultatif / Autorisé

Interdit

Conditionnel / Optionnel

Non applicable / Sans objet